



IMC

**SUD-Rail réclame 3000 €
pour tous les ASCT !**

Depuis octobre et l'arrêt de la Cour de Cassation, la direction nationale semble jouer avec la patience des agents et démontre ainsi un manque de considération incroyable pour son personnel !

Jugez plutôt :

- **Durant 15 ans (2001-2016), la direction n'a pas versé les IMC aux agents, tel qu'elle aurait dû le faire réglementairement.**
- **Durant près d'une décennie, la direction a accumulé les défaites devant la justice mais a préféré usé tous les recours plutôt que de se mettre enfin dans les clous et octroyer leur dû aux agents.**
- **Maintenant que la justice a condamné définitivement la direction SNCF, celle-ci préfère pinailler, jouer, trainer des pieds plutôt que de reconnaître les choses et indemniser rapidement les agents.**

Tout ceci en dit long sur l'état d'esprit de nos dirigeants...

SUD-Rail dépose une nouvelle DCI nationale Trains sur le sujet. La direction doit remballer ses 160 € ; SUD-Rail lui demande d'octroyer un forfait d'indemnisation de 3000 € à chaque ASCT, sur la paie d'avril !